

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1514/2015
Date: 9 décembre 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 709121
Classification: Non classifié

Concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise ; analyse des sites de Berne et de Berthoud.

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique,
arrête :



- 1) Le Conseil-exécutif adopte le rapport « Concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise ; analyse des sites de Berne et de Berthoud » à l'intention du Grand Conseil.
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil
 - a) de prendre connaissance du rapport ;
 - b) d'approuver la variante 3 présentée dans le rapport dans le sens d'une décision de principe contraignante pour l'orientation de la deuxième étape de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise ;
 - c) de prendre acte que tous les travaux ultérieurs visant à préparer la deuxième étape de la concentration des sites se fonderont sur cette décision de principe.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique
- Toutes les Directions

Pièces jointes

- Rapport « Concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise ; analyse des sites de Berne et de Berthoud »